



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 11 Avril 2019 à 18h00 à la salle des fêtes à Vesc

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de procurations : 7

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, A. LACHENS, G. MORENAS, É. BOURSE, F. BRÈS.

Messieurs : M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, P. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, P. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, J-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir à CADIER Olivier)

Monsieur ARNAUD Dominique (pouvoir AUDERGON Jean-Marc)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à BERNON Jean-Pierre)

Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à BLANC Nicole)

Monsieur MAGNIN Yves (pouvoir BOURSE Élisabeth)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

Madame SIMIAN Fabienne (Suppléant HOLZ Jacques)

Monsieur MUCKE Franck (Suppléant RASPAIL Marc)

Était absent

Monsieur JOST Frédéric

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à André TIXIER, Maire de Vesc.

A. TIXIER souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

La commune va mener un projet qui lui tient à cœur depuis le début du mandat à savoir l'aménagement de l'entrée du village avec la création de 10 places de stationnement supplémentaires bien utiles l'été avec le camping et les résidences secondaires.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J-M. AUDERGON demande à ce que soit rajouté 1 point à l'ordre du jour, suite à la délibération prise en conseil le 21 mars relative à la demande d'acquisition par voie de préemption d'une partie de la propriété appartenant à la SCI MIELANDRE, sur la commune de VESC.

Ch. PRIOTTO prend la parole. Elle tient à faire part de son inquiétude de la tournure que prend le fonctionnement de notre conseil communautaire. Ajouter un point à l'ordre du jour en dernière

minute doit rester extrêmement rare et c'est même illégal. Mais cela peut parfois arriver. A la CCDB, ça commence à être monnaie courante sur des dossiers importants. Lors du dernier conseil, elle l'avait déjà souligné et trouve cela inadmissible. Quand on est élu de la République, il y a des règles qui nous sont données par des textes, qui sont garantes du fonctionnement et de l'information des élus. Ces derniers doivent voter en toute connaissance de cause et rajouter des points le soir même ne respecte pas ces règles simples.

J-M. AUDERGON remercie Ch. PRIOTTO pour ce rappel au règlement. Il ajoute que pour la plupart des points ajoutés en dernière minute, ils n'avaient pas d'importance structurante en dehors du dernier conseil, qui était une prise de position requérant une certaine confidentialité. Sur ce sujet il précise que la CCDB a informé par mail les membres du Conseil de l'avancée de ce dossier dès le lundi après le conseil communautaire, le bien (tènement de Miélandre) ayant été retiré de la vente. A ce titre, il nous semblait important aujourd'hui d'acter les conséquences de ce positionnement. Le conseil ne prendra donc pas de délibération ce soir, on respectera l'ordre du jour. On aura un point divers d'information en fin de conseil, ce qui est tout à fait légal, attendu et bienveillant.

2 - Approbation du procès-verbal du 21.03.2019

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 21.03.2019.

Le procès-verbal du 21 Mars est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (7 ABSTENTIONS : P. HOFFMANN, A. LACHENS, M. MARTIN, G. MORENAS, D. BRUN, J-P. LEMÉE, M. RASPAIL absents lors du conseil communautaire).

3 - Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2019

Délibération n°25/2019 :

Considérant les lois de finances et notamment celle de 2019,
Considérant que les collectivités locales à FPU et à fiscalité mixte doivent voter les taux des différentes taxes,
Considérant les éléments transmis par les services fiscaux, les données s'établissent ainsi :

| | Bases notifiées 2019 | Taux idem 2018 | Produits 2019 |
|--------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| CFE | 1 254 000 | 24.21% | 303 593 |
| TH | 15 727 000 | 9.50 % | 1 494 065 |
| TFB | 12 272 000 | 1 % | 122 720 |
| TFNB | 279 400 | 3,75 % | 10 478 |
| TOTAL | | | 1 930 856 |

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2019 de la Communauté de Communes ne nécessite pas une hausse des taux de la fiscalité.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **FIXE** le taux de la CFE 2019 à 24.21 %
- **FIXE** le taux de la TH 2019 à 9.50 %
- **FIXE** le taux de la TFB 2019 à 1 %
- **FIXE** le taux de la TFNB 2019 à 3.75 %
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

4 - Taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour l'exercice 2019

Délibération n°26/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel" rappelle que la Communauté de Communes a la compétence relative à la " Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations " depuis le 01/01/2018 et a instauré la taxe, dite " taxe GEMAPI ".

Considérant le besoin de financement estimé par les syndicats des deux bassins versant du territoire (Lez et Roubion-Jabron) pour conduire les actions entrant dans le cadre de la compétence GeMAPI ; il est proposé d'instaurer la taxe GeMAPI et de fixer le produit attendu à 61 820 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ARRÊTE le produit maximum de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, pour l'exercice 2019 à 61 820 € ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de cette décision.**

5 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

R. PALLUEL fait un point sur la commission. Pour le PAE de Boulagne, pour le terrain de la clinique vétérinaire, un rendez-vous doit être pris avec le notaire pour la signature. Ils ont souhaité dans un premier temps de ne pas déposer de permis de construire, ils achètent le terrain et réfléchissent à leur projet. L'enjeu pour nous aujourd'hui est de faire rentrer de l'argent.

6 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

M-A. BARBE informe qu'il y a eu une commission spécifique pour l'étude abattoir avec Montélimar Agglo. Le rendu a été très suivi (50 participants), on va vers un accompagnement pour le transport et on réfléchira dans un second temps sur une étude pour un abattoir mobile.

7 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

M. MARTIN explique que le 21 mars Sophie BERNARD et Nicole BLANC ont fait un point sur la commission, et les remercie.

Réflexion sur les inscriptions pour qu'elles se déroulent au mieux : inscription via l'envoi d'un mail sur une adresse spécifique : cela s'est très bien déroulé pour les vacances de printemps.

Elle a noté qu'il fallait tendre à offrir un service égalitaire pour toutes les familles du territoire, elle met toute sa volonté pour qu'à tout moment on veille à cette égalité.

Elle informe que hier elle a assisté à une projection de 6 petits films réalisés durant les mercredis à l'accueil de loisirs La Ferme St Pol, d'une qualité exceptionnelle, et qui clôturé une période.

Pour ceux qui ont participé au carnaval à Dieulefit, le 16 mars, les jeunes avaient fabriqué un char (une licorne), qui a été remarqué.

Elle ajoute qu'il reste encore quelques places au centre de loisirs pour les vacances et que le 19 avril a lieu le Défi Jeunes sur le thème du handicap.

Elle renouvelle son appel pour les chantiers jeunes et informe que la caravane des jeunes est à La Roche Saint Secret en ce moment.

8 - Diaporama avant le vote des budgets

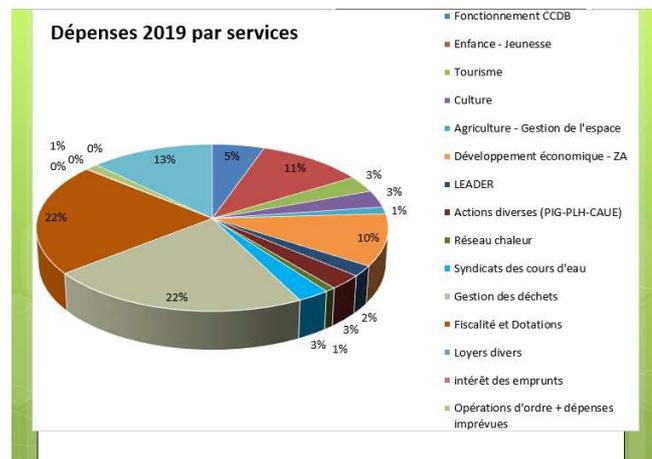
Un diaporama est projeté et sera envoyé par mail à tous les conseillers communautaires.

Il dresse un bilan synthétique de l'ensemble du budget de la Communauté, tous budgets confondus, qui avoisine les 7 000 000 €.

J-M. AUDERGON présente une analyse du budget 2019 par service (dépenses, recettes, contribution de la CC) et une évolution du budget général.

| Budget 2019 par service | | | | | | |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-----|----------------|----------------|
| Services | BP2019 | | Contribution CCDB | | %BP2019 | |
| | Dépenses | Recettes | Participation | % | Dépenses | Recettes |
| Fonctionnement CCDB | 375 700 | 91 180 | 284 520 | 76% | 5,33% | 1,29% |
| Enfance - Jeunesse | 764 630 | 422 450 | 342 180 | 45% | 10,85% | 6,00% |
| Tourisme | 229 733 | 98 420 | 131 313 | 57% | 3,26% | 1,40% |
| Culture | 232 995 | 41 630 | 191 365 | 82% | 3,31% | 0,59% |
| Agriculture - Gestion de l'espace | 95 060 | 62 621 | 32 439 | 34% | 1,35% | 0,89% |
| Développement économique - ZA | 708 964 | 634 630 | 74 334 | 10% | 10,06% | 9,01% |
| LEADER | 143 014 | 143 000 | 14 | 0% | 2,03% | 2,03% |
| Actions diverses (PIG-PLH-CAUE) | 199 249 | 94 619 | 104 630 | 53% | 2,83% | 1,34% |
| Réseau chaleur | 60 314 | 50 789 | 9 525 | 16% | 0,86% | 0,86% |
| Syndicats des cours d'eau | 188 102 | 61 820 | 126 282 | 67% | 2,67% | 0,88% |
| Gestion des déchets | 1 534 309 | 1 534 309 | 0 | 0% | 21,78% | 21,78% |
| Fiscalité et Dotations | 1 525 452 | 2 943 806 | -1 418 354 | | 21,65% | 41,78% |
| Loyers divers | 0 | 16 150 | -16 150 | | 0,00% | 0,23% |
| Intérêt des emprunts | 11 119 | 0 | 11 119 | | 0,16% | 0,00% |
| Opérations d'ordre + dépenses imprévues | 84 182 | 3 895 | 80 287 | | 1,19% | 0,06% |
| Excédent reporté | 0 | 836 562 | -836 562 | | 0,00% | 11,87% |
| Virement section d'investissement | 892 583 | 0 | 892 583 | | 12,67% | 0,00% |
| Totaux | 7 045 406 | 7 045 406 | | | 100,00% | 100,00% |

1 - Fiscalité dépenses : FNIR : 978 585€ - Compensation communes : 505 767€
2 - Services (EJ-Social-Culture : 17% - Economie : 15% - Déchets : 22%)
3 - Fonctionnement CCDB : 5% du Budget total
4 - Provision pour investissement : 13% du Budget total



9 - Vote des budgets primitifs 2019

Un exemplaire des Budgets primitifs 2019 a été envoyé à chaque conseiller communautaire. J-M. AUDERGON remercie l'accompagnement bienveillant de Mr QUINQUETEON et l'excuse car il est en conseil à Nyons.

Budget Général

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 5 000 043.00
Total des recettes : 5 000 043.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 1 634 588.00
Total des recettes : 1 634 588.00

Le Budget Général est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget Annexe 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 152 875.00
Total des recettes : 152 875.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 669 542.00
Total des recettes : 669 542.00

Le Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget Annexe 2 - Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 379 945.00
Total des recettes : 379 945.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 355 400.00
Total des recettes : 355 400.00

Le Budget Annexe 2 "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget " Déchets ménagers et assimilés"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 534 309.00

Total des recettes : 1 534 309.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 1 022 358.00

Total des recettes : 1 022 358.00

Le Budget "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget " Régie de distribution de chaleur"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 60 314.00

Total des recettes : 60 314.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 33 328.00

Total des recettes : 33 328.00

Le Budget "Régie de distribution de chaleur" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

10 - Principe de délégation du service public pour la gestion des structures multi accueil de la CCDB

Le rapport de présentation a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

J-M. AUDERGON informe qu'en 2015, la CCDB a lancé la DSP pour la gestion de ses 3 structures multi accueil car on n'a pas le personnel pour assurer la charge de ce service.

M. MARTIN dit que la commission trouve que le fonctionnement actuel marche très bien, que ce soit avec EOVI ou avec l'association à Bourdeaux.

J-M. AUDERGON explique qu'au début on s'était posé la question de tout mettre sous un même chapeau et de rationaliser. Mais en fait, à Dieulefit et La Bégude de Mazenc cela marche bien avec EOVI et à Bourdeaux il y a une forte implication des parents. C'est un élément d'émulation que de se trouver avec 2 structures.

Délibération n°27/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est en charge de la compétence : "Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans)".

Pour mémoire, ces services sont répartis comme suit :

- structure multi-accueil "Les Dieul'filous" à Dieulefit
- structure multi-accueil "Souffle d'éveil" à La Bégude de Mazenc
- structure multi-accueil "Picoti Picota" à Bourdeaux.

Il rappelle que suite à la DSP engagée en 2014 (pour la période du 01/04/15 au 31/03/2020), ces services sont actuellement gérés par :

- EOVI pour "Les Dieul'filous" et " Souffle d'éveil",
- et par l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux" pour "Picoti Picota".

Le Président donne lecture du rapport qu'il a établi, en application des dispositions de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qui restera annexé à la présente délibération.

Il commente ensuite en détail ce rapport en précisant que l'intégralité des recettes des structures multi-accueil, composées des participations financières des familles (redevances), des prestations (dont la prestation de service unique) versées par la CAF et la MSA et d'une contribution de la Communauté de Communes versée notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, seront perçues par les gestionnaires.

Le montant de la redevance annuelle à verser par le délégataire à la Communauté de Communes en contrepartie de la mise à disposition des équipements immobiliers et mobiliers sera proposé par les candidats et fixée par le contrat.

La convention serait conclue pour une durée de 4 ans et 9 mois (cette durée permet d'envisager par la suite de travailler sur des budgets de fonctionnement en année civile).

Il indique enfin que le calendrier prévisionnel de la procédure, donné à titre simplement indicatif, est annexé au rapport de présentation.

Le Président demande ainsi à l'assemblée de se prononcer sur le principe de la délégation des structures multi-accueil pour la durée envisagée de 4 ans et 9 mois avec effet à compter du 1^{er} avril 2020.

Il propose que la gestion de ces services soit désormais confiée globalement à un ou plusieurs prestataires extérieurs à la Communauté de Communes, par le biais d'un contrat de concession conformément au décret du 1^{er} février 2016 (article L. 1121-1 du code de la commande publique applicable à compter du 01/04/19, lesquels sont codifiés aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE d'approuver l'exposé du Président et son rapport spécial ;
- DÉCIDE d'approuver le principe de la délégation de la gestion des structures multi accueil susvisées pour une durée de 4 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2020 et aux conditions sus exposées ;
- AUTORISE le Président à lancer la procédure de consultation prévue par les articles L1411-1 et suivant du CGCT ;
- MANDATE le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération.

11 -Signature d'une convention de participation à l'observatoire de l'habitat Drôme-Ardèche de l'ADIL 26 - ANNÉES 2019-2020-2021.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Ch. PRIOTTO informe qu'elle a contacté Patricia STADLER il y a quelques semaines par rapport à l'emploi des travailleurs saisonniers. On est tenu de fournir un diagnostic sur ce sujet. La commune de Bourdeaux est aussi concernée. Elle a souhaité que comme c'est de la compétence de la CCDB, que cette dernière se charge de cette question.

P. STADLER répond que l'on s'en occupe. On a sollicité l'ADIL26, via l'observatoire de l'habitat. Ce dernier s'est rapproché de la DDT de la Drôme, qui ne sait pas encore les données à fournir. Marion GALLO, l'animatrice du PLH, a contacté également la DDT. L'ADIL26 sait que c'est un dossier a travaillé avec nous cette année.

CH. PRIOTTO explique qu'elle a eu une personne de la DDT au téléphone et qu'il avait l'air d'être au courant de ce qu'il fallait fournir.

Délibération n°28/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON rappelle dans le cadre du PLH, la Communauté de Communes doit se donner les moyens de suivre et d'évaluer le programme.

Au vu du dispositif de l'observatoire départemental de l'habitat de l'Ardèche mis en place dans le cadre de partenariat Etat-Département-ADIL26 et mis en œuvre par l'ADIL 26 et de l'intérêt de la Communauté de Communes pour les questions de logement et l'observation de l'habitat, il est proposé la signature d'une convention pour les années 2019 - 2020 et 2021.

La convention partenariale a pour objet de :

- engager la contribution communautaire à l'observatoire de l'habitat Drôme-Ardèche, sur le plan du pilotage et du financement
- définir les déclinaisons locales des travaux de l'observatoire l'habitat Drôme-Ardèche aux fins d'appui de sa politique locale de l'habitat.

Pour information, la cotisation volontaire pour l'année 2019 est de 2 406 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président à signer la convention de participation à l'observatoire de l'habitat Drôme-Ardèche de l'ADIL 26 pour les années 2019-2020-2021, ainsi que toutes les pièces utiles à cette décision.**

12 - Le point sur la Commission "Tourisme"

12.1 Point sur la commission.

É. BOUVIER informe que la commission s'est réunie hier soir à La Bégude de Mazenc et remercie les personnes se déplaçant. La commission va rencontrer le nouveau bureau de l'Office de Tourisme.

12.2 Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Signature de l'annexe annuelle 2019.

L'annexe annuelle 2019 a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°29/2019 :

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission "Tourisme", rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2018 - 2020 a été approuvée par délibération n°28/2018 du conseil de mars 2018.

L'annexe 2019 fait état du programme d'actions de l'O.T., de la répartition de sa masse salariale et des horaires d'ouvertures des 3 bureaux. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2019 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant total de 137 000 € affecté et 1 000 € non affecté.

Éric BOUVIER en rappelle les articles et contenus.

Éric BOUVIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle 2019 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13 - École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM - Signature de l'annexe annuelle 2019

L'annexe annuelle 2019 a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°30/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée au CAEM entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet,

le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2017 - 2019 a été approuvée par délibération n°28/2017 du conseil de mars 2017.

L'annexe 2019 fait état des actions annuelles menées par le CAEM conformément à l'article 3 de la convention triennale. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2019 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 45 500 €.

Il en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle 2019 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

14 - Portage et coordination de la manifestation Voix d'Exil 2019.

Délibération n°31/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle l'opération réalisée avec la Communauté de Communes du Val de Drôme concernant Voix d'Exils (événement en octobre).

Il rappelle également que, suite à un appel à candidature, l'association Nouvelles du Conte a été mandatée pour assurer la coordination de l'opération (mise en place du programme, des animations, communication...) pour la période 2018 - 2020.

En 2018 la CCDB portait l'opération (commanditaire auprès de Nouvelles du Conte et sollicitation de subvention LEADER) ; la CCVD a versé à la CCDB sa participation au co-financement.

Pour 2019 il est proposé que le portage de l'opération soit assuré par la CCVD qui déposera un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER de son territoire. Chaque communauté de communes participera à 50% sur la partie non subventionnée.

Budget prévisionnel

Dépense en TTC :

Prestation Nouvelles du Conte : 7 500 €

Recettes en TTC :

LEADER : 4 800 €

CCVD : 1 350 €

CCDB : 1 350 €

TOTAL : 7 500 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le portage de Voix d'Exil par la CCVD ;**
- **VALIDE le plan de financement ;**
- **VALIDE la participation de la CCDB à la manifestation pour un montant maximal de 1 350 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

15 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

15.1 Adaptation des équipements de collecte en vue de la mise en œuvre de la redevance incitative.

Ch. PRIOTTO dit que l'on va dépenser 700 000 € pour acheter des dispositifs pour permettre la dépose filtrée des déchets. Il y a 6 ans on a équipé tout le territoire de CSE avec des dômes. Ces derniers étaient chers mais on nous avait dit qu'ils pourraient être équipés lors du passage à la RI. Que va-t-il être fait de tous ces tambours qui sont en bon état ? et elle souhaiterait voir à quoi cela ressemble.

Ph. BERRARD répond que c'est sensiblement le même dôme qu'actuellement sauf que ce sera un tambour de 60 L avec un lecteur de badge qui ouvre le tambour. Les prestataires, comme ils ne sont pas très vieux, vont les récupérer en nous les achetant.

Ch. PRIOTTO dit qu'avant d'être mis en place au 1^{er} janvier 2020, les CSE fonctionneront sans le badge.

Ph. BERRARD explique que chaque lecteur de badge est lié par GSM avec transmission toutes les 30 minutes au logiciel. Ils fonctionneront sans badge et sans comptage jusqu'au 31 décembre 2019.

Ch. PRIOTTO demande à ce que les mairies soient informées de la mise en place des nouveaux dômes et demande si la CCDB a prévu une lettre d'informations.

Ph. BERRARD répond qu'il y aura 3 types de communications : un courrier avec la REOM en mai, le bulletin d'informations de la CCDB en juin-juillet et une vidéo qui sera diffusée. À cela s'ajoute des réunions publiques durant lesquelles on remettra les badges et on expliquera le fonctionnement.

P. HOFFMANN demande si fin 2019 on aura un estimatif du nombre de sacs et savoir dans quelle grille les gens pourront se positionner ?

Ph. BERRARD répond que jusqu'à fin 2019, les tambours seront libres, le fonctionnement sera comme maintenant. Ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier 2020 que le comptage débute, sur une année blanche, et que les gens pourront suivre via le logiciel le nombre de sacs déposés

Délibération n°32/2019 :

Philippe BERRAD, Vice-Président en charge de la Commission " Gestion des Déchets " rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux a approuvé par délibération 89/2018 du 20 Décembre 2018 le lancement du projet de mise en œuvre de la Redevance Incitative. Cette redevance sera appliquée par comptabilisation du flux Ordures Ménagères et Encombrants en déchèterie dont le lancement effectif aura lieu en 2021 après une année de mise en place des équipements (2019) suivie d'une année de fonctionnement " à blanc " (2020).

Les équipements de collecte d'ordures ménagères et des équipements de contrôle sur les déchèteries du territoire doivent ainsi être adaptés pour permettre ce comptage, un système de contrôle d'accès ainsi qu'une solution logiciel spécifique à l'application de la redevance incitative doivent aussi être déployée durant cette année afin de permettre la mise en œuvre ce programme.

Le montant du marché pour l'acquisition de ce matériel s'élève à 698 000 € HT.

Le marché sera constitué d'une tranche ferme :

Lot n°1 : Adaptation des équipements de collecte en Points d'Apport Volontaires,

Lot n°2 : Fourniture d'une solution logicielle de gestion de la Redevance Incitative,

Lot n°3 : Fourniture des équipements de contrôle d'accès et de comptabilisation des apports d'encombrants en déchèterie.

Le marché sera constitué d'une tranche conditionnelle :

Lot n° 4 : Fourniture et pose d'un système adaptable de contrôle d'accès qui permette le comptage des apports d'ordures ménagères des usagers sur les équipements de collecte Ordures Ménagères.

Conformément à l'article 26- Alinéas IV du Code des Marchés relatif au seuil de passation des marchés, il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offre ouvert.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 ABSTENTIONS : Ch. PRIOTTO, M. RASPAIL):

- **AUTORISE le lancement d'un appel d'offre ouvert ;**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.**

15.2 Mise en œuvre de la redevance Incitative - Demande de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME.

Délibération n°33/2019 :

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la commission "Gestion des déchets" rappelle qu'afin de mettre en œuvre le projet de redevance incitative sur le territoire du pays de Dieulefit-Bourdeaux, le budget annexe du service gestion des déchets a été adapté. Celui-ci prévoit à la section d'investissement les crédits nécessaires pour adapter les équipements et, à la section de fonctionnement des crédits supplémentaires qui permettront de mener à bien les actions

connexes à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire (recensement des usagers, information, communication, suivi des opérations, ...).

Philippe BERRARD propose de solliciter les aides financières d'investissement de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Agence de l'Energie et de la Maitrise de l'Environnement (ADEME) pour la mise en place des équipements nécessaires à la redevance incitative, ces aides pouvant couvrir jusqu'à 80% des différents postes de dépenses.

Il est aussi proposé de solliciter l'aide financière de fonctionnement de l'ADEME au travers d'un contrat d'objectif dont le montant maximum est fixé à 6.60€/habitant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative sur la partie investissement et fonctionnement ;**
- **CHARGE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

16 - Régie de la Maison de la Céramique, convention 2019

L'annexe annuelle 2019 a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°34/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée à la Régie de la Maison de la Céramique entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

La convention 2019 fait état des actions annuelles menées par la régie de la Maison de la Céramique. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2019 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 50 000 €.

Il en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de la convention 2019 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

17 - Subvention 2019 - Association " Sur les Pas des Huguenots "

Ch. PRIOTTO informe qu'en tant que commune de Dieulefit, ils ont adhéré à l'association pour la 1^{ère} fois (environ 800€, le montant est calculé par tranche en fonction du nombre d'habitants). L'association traverse des difficultés financières. Comme le dit la délibération et elle trouve très juste, c'est qu'il faut trouver un modèle économique. On ne peut pas être adosser en espérant des subventions. Il faut que le mode de fonctionnement soit pérenne, avec une structure porteuse comme mode associatif c'est un peu léger selon elle.

Elle encourage les communes traversantes à adhérer à l'association pour la soutenir.

F. BRÈS prend la parole. Elle a assisté au CA de l'association en tant que représentant de la commune de Le Poët Laval. Elle a participé aux travaux de l'association pour l'évolution de sa gouvernance, pour sa restructuration. La réflexion a conduit à préconiser une organisation telle que celle d'une fédération garantissant comme aujourd'hui l'association nationale, la continuité et l'esprit du projet et réunissant différentes structures locales autonomes.

La réflexion a pris en compte la volonté de la mise en place de 2 comités d'itinéraires par la Région AURA, qui reconnaît le chemin Sur les pas des Huguenots parmi les grands itinéraires de pleine nature. La réflexion a conduit à repenser le modèle économique, trop dépendant des fonds européens LEADER.

Ces travaux ont été interrompus en 2018 par la démission de son Président et l'arrêt maladie de son principal animateur qui ne reprendra pas ses activités. Aujourd'hui, ces travaux doivent être repris dans le cadre d'une expertise externe. Le trésorier de l'association lui a indiqué que le coût de cette expertise s'élève à 14 000 € HT, abondé par la CCDB à hauteur de 3 000€, est-ce que la CCVD va abonder de la même somme ? Il resterait à charge 8 000 € HT, qui est une somme importante pour l'association, qui est en difficulté du fait essentiel du non-versement à ce jour des subventions européennes (de 2016 à 2018 : 80 000€ attendus).

En 2019, il lui aurait semblé plus intéressant de subventionner un emploi contractuel pour le même montant de l'expertise. Cet emploi aurait pu permettre de gérer les questions administratives. L'expertise ne va pas aller plus loin que le travail des élus du CA.

Le CA a validé que l'on ait recourt à des experts. Un membre du CA lui a indiqué que faire une étude si personne n'est là pour la mettre en œuvre, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

La commune de Le Poët Laval votera une subvention en espérant que l'expertise conduise aux solutions attendues (trouver une nouvelle organisation, trouver des personnes intéressées qui voudront s'engager dans cette histoire et ce chemin).

Ch. PRIOTTO demande si l'association s'est tournée vers Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme ?

F. BRÈS répond positivement.

Ch. PRIOTTO dit qu'elle va interroger son Président, Nicolas DARAGON.

J-M. AUDERGON remercie Françoise et trouve l'information particulièrement intéressante. Le conseil d'administration s'interroge sur la suite à donner et souhaite mettre de la lisibilité.

La CCVD s'est tournée vers la CCDB pour savoir comment est-ce que l'on peut accompagner l'association durant cette phase de transition. On était partis sur une contribution analogue côté CCDB et CCVD.

Le programme LEADER a 3 ans de retard sur la gestion de ces dossiers. Les pas des Huguenots appartient aux séries de mesure dans le programme LEADER qui s'appelle 19.2 et que les outils de gestion sur ces programmes dits de coopération ne sont pas encore sortis. C'est pour cela que le conseil communautaire a délibéré favorablement pour servir "de banque" pour les associations, mais pas à 100% des crédits engagés. La CCVD s'est orienté avec le même type de dispositif d'accompagnement.

Ch. PRIOTTO dit que quand on mène des actions il ne faut pas compter sur les autres.

Soit on pense que c'est un projet important pour notre territoire et cela l'est (on est les fondateurs de ce projet) et dire que l'on met 3 000€, c'est ridicule. C'est un projet phare de notre territoire en matière de développement touristique, de randonnée ... Les subventions sont la cerise sur le gâteau (et atténuent les charges) et non le moteur de l'action. Un projet dont on est à l'origine, on est en difficulté car on n'a pas la main, elle pense qu'il faut participer de façon plus forte à ce projet. Les collectivités doivent plus s'impliquer.

J-M. AUDERGON entend parfaitement ce message-là. On n'oublie pas qu'une association a une gouvernance et qu'aujourd'hui on est avec une structure qui a une gouvernance associative et il est important de laisser cette association agir en son sein. Par contre sur l'accompagnement et aux plans technique et financier il y a Marie-Odile CANTENEUR (CCVD), Myriam NIMER-BERTHES qui sont là pour les accompagner. On est dans une logique d'accompagnement et non de substitution. La position qui est la nôtre est de dire que l'association a une gouvernance en propre, ce n'est pas aux collectivités d'assumer cette gouvernance. On a insisté auprès du CA pour dire que le modèle économique basé exclusivement sur des subventions est un modèle économique qui ne tient pas et c'est pour cela qu'il faut en changer.

Délibération n°35/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle la présentation du projet d'ensemble fait par l'association lors du conseil communautaire du 05 novembre 2015.

Pour l'année 2019, l'association prévoit :

- L'édition d'un topoguide national avec l'appui de la fédération nationale de la randonnée pédestre ;
- Le renouvellement de la reconnaissance d'itinéraire culturel européen.
- Une expertise externe : l'association a engagé un important travail interne " Gérer le changement " pour formuler des modifications statutaires et opérationnelles pour son évolution ; particulièrement pour définir le modèle économique du projet touristique " huguenots ".

La Communauté de Communes est sollicitée à hauteur de 3 000 € pour le financement des actions, le budget total s'élevant à 51 250 €.

Françoise BRÈS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE** la participation de la CCDB à hauteur de 3 000 € spécifiquement fléché sur l'aide à l'expertise externe ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

18 - Décisions du Président

P. CHALAMET fait un point sur les travaux. Concernant la Maison de la Céramique, l'œuvre de Morellet a été remise en place et on a reçu un courrier de remerciement et de félicitation de reconstruction de Mme MORELLET elle-même.

Concernant le Quai à Pont de Barret il donne la parole à Robert PALLUEL. Le chantier se déroule bien, c'est un chantier compliqué car c'est un chantier en site occupé. On a décomposé le bâtiment en plusieurs poches. Pour travailler, il faut que les occupants déménagent. Aujourd'hui c'est la poche du rez-de-chaussée qui est en travaux et en phase terminale.

19 - Décisions du Président

Décision 10-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT**

La nécessité de confier une mission E.A.C. autour du média radio,

La capacité de l'association Ici et Ailleurs à remplir cette mission via Radio Là

DÉCIDE de signer un contrat de prestation avec Ici et Ailleurs pour un montant de 3 602 € TTC.

Décision 11-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réserver un hébergement pour accueillir le séjour d'été à dominante culturelle 2019 pour les enfants de 8 à 11 ans du 15 au 19 juillet 2019 que le service enfance propose.

DÉCIDE de signer un contrat avec l'auberge de jeunesse du Vieux Lyon 41-45 Montée du Chemin neuf-69005 Lyon pour un montant total de 4 344€40 TTC dont un acompte de 1 160 € sera versé à la signature du contrat, et le solde, après réalisation des prestations, à la réception de la facture.

Décision 12-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de contrôle et de vérifications des installations électriques réglementaires, pour sept bâtiments de la CCDB ;

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat de prestation ponctuelle avec la société APAVE pour un montant de 655.20 € HT soit 786.24 € TTC.

Décision 13-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de vérification de conformité des installations électriques dans l'espace jeunes dont les travaux viennent de se terminer (visite initiale) ;

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat de prestation ponctuelle avec la société APAVE pour un montant de 150 € HT soit 180 € TTC.

20 – Délibérations du Bureau

Délibération du bureau 03-2019 :

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'attribution des subventions des dossiers présentés,

- **Acropole aventure : M MAUCHRETIEN et M THOLLET (Comps)**

Objet de la demande : Achat de 10 trottinettes électriques et tout terrain.

Montant des investissements : 32 845 €, plafonné à 25 000 €.

Aides demandée à la CCDB (15%) : 3 750 €

FISAC sollicité (15%) : 3 750 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE pour un avenant réactualisant la convention de 2016/2017, sans FISAC.

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur de remettre en vigueur la subvention attribuée précédemment au bénéficiaire et abandonnée par celui-ci et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

Délibération du bureau 04-2019 :

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'attribution des subventions des dossiers présentés,

- **Le relais du Serre : M BOREL (Montjoux)**

Objet de la demande : aménagements de l'entrée et de l'espace bar : changement des fenêtres

Montant des investissements : 5 196 €

Aides demandée à la CCDB (15%) : 779,40 €

FISAC sollicité (15 %) : 779,40 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- **Bergman, Robin éco logis : M BERGMAN (La Bégude de Mazenc)**

Objet de la demande : Achat de matériel professionnel de soufflerie / projection chaux chanvre ou ouate de cellulose et échafaudage.

Montant des investissements : 26 223,92 €, plafonné à 25 000 €.

Aides demandée à la CCDB (15%): 3 750 €

FISAC sollicité : 3 750 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- **Cuisinière de nature : C BLONDEAU (Montjoux)**

Objet de la demande : Achat de matériel, équipement d'un labo cuisine opérationnel.

Montant des investissements : 19 308,68 €

Aides demandée à la CCDB (15%): 2 896,30 €

FISAC sollicité : 2 896,30 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- **Dieulefit maçonnerie carrelage : LECLANCHER et LEONI (Dieulefit)**

Objet de la demande : Achat d'une remorque et d'une mini pelle d'occasion.

Montant des investissements : 14 500 €

Aides demandée à la CCDB (15%): 2 175 €

FISAC sollicité : 2 175 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- **Chez « So » : GAUBERT (Le Poët Laval)**

Objet de la demande : Achat de matériel, équipement d'une cuisine, petits aménagements. Il s'agit d'une création d'entreprise.

Montant des investissements : 17 700,84 €

Aides demandée à la CCDB (15%): 2 655,13 €

FISAC sollicité : 2 655,13 €
Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.
- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

21 - Questions diverses

Ch. PRIOTTO informe que sur Dieulefit on n'a pas beaucoup de foncier économique car la zone de Graveyron est quasi saturée, il manque de foncier et de locaux. L'entreprise LUFRA emploie 25 salariés sur Dieulefit. Elle a construit il y a quelques années un site sur Montboucher sur Jabron. Et là, ça s'accélère un peu. Le directeur lui a dit que d'ici 2 ou 3 ans, ce n'est pas impossible que LUFRA délocalise ses activités sur Montboucher. Ce n'est pas une catastrophe car les entreprises ont leur vie, leur stratégie. Mais, nous en tant qu'élus, il faut anticiper car il y a un manque de foncier et de locaux sur Dieulefit. Ce tènement pourrait être partagé, accueillir pleins d'activités diverses..., c'est prématuré car ce n'est pas à vendre mais si on a la possibilité de saisir EPORA.

R. PALLUEL informe qu'il a rencontré LUFRA. L'entreprise va très certainement délocaliser dans les années qui viennent et c'est bien que l'on s'en préoccupe (elle garderait peut-être une partie pour du stockage). Si le dossier avance, il tiendra informer la commune.

J-M. AUDERGON dit qu'une personne est à la recherche d'un tènement qui correspond à peu près, mais il va avoir une marge de discussion - négociation qui va être liée au montant du prix.

M-A. BARBE informe qu'une activité sur La Bégude de Mazenc va s'arrêter d'ici 2 ans (entreprise GIRARD à Boulagne) s'il ne trouve pas de repreneur pour le local, ce sera écraser pour un lotissement.

.....

A. LACHENS constate que dans le budget la subvention à l'Association Familiale n'a pas été reconduite en 2019.

P. STADLER répond qu'elle n'est plus fléchée, elle se trouve dans les subventions non affectées. La décision qui a été prise est de dire que l'on a une enveloppe de 3 000 € que l'on distribuera aux associations qui font du portage de repas à domicile pour les aînés. Pour cette année on a 2 associations qui ont ce type de service et ce sera au prorata du nombre de repas livré. Un courrier va être envoyé pour leur demander les éléments afin de leur verser la subvention.

.....

J-M. AUDERGON fait un point d'information concernant Miélandre. L'attention de la collectivité avait apporté sur un risque par rapport à des problématiques de fermeture d'espaces agricoles et de sentiers de randonnée, et de risque de non gestion d'un espace, ce qui allait à l'encontre aujourd'hui des problématiques de défense incendie. Les éléments d'informations qui nous avaient été apportés nous amenaient à considérer qu'il y avait un vrai motif d'inquiétude sur ce tènement. Sur cette base-là, nous avons pris une délibération pour dire à la SAFER que l'on souhaitait adopter des mesures conservatoires.

Il souligne que suite à cette délibération, le bien avait été retiré de la vente et qu'il avait tenu informé les membres du Conseil le lundi par mail.

Depuis, nous avons rencontré les propriétaires du tènement et les membres de l'ASPAS. Nous leur avons demandé de bien vouloir se prononcer sur les sujets d'inquiétude à savoir : la fermeture ou pas de l'espace agricole, la fermeture ou pas des sentiers de randonnée, le souci ou pas d'être conforme au cadre réglementaire notamment aux risques de défense incendie ou autres mesures de type règlementaires. Au terme de la discussion, on a été rassurés d'une part les vendeurs et d'autre part par les membres de L'ASPAS. Ce qui amenait à penser qu'il n'y avait plus de risques associés. Nous avons sollicité de la part des vendeurs, des futurs acquéreurs et de la société qui porte le financement un écrit pour bien acter de ces éléments-là. Cet écrit vous a été mis à disposition.

Il s'avère que les contacts que nous avons eu répondent aux questionnements que nous avons, ils vont dans le sens que nous souhaitons. Nous désirons donc rapporter la délibération prise lors du

dernier conseil car elle porte de manière intrinsèque un mandat que nous avons donné à la SAFER d'intervenir sur ce dossier. Nous souhaitons acter que ce mandat n'existe plus, d'où le souhait de la délibération que nous voulions vous proposer, dont on a bien compris, n'avait pas à l'être pour aujourd'hui.

Après discussion, il a même été suggéré de la part de Mr MAURENT, qu'une boucle de randonnée puisse être mise en place sur Miélandre à partir du tènement, ce qui renforce la problématique de randonnée. Aux regards des contraintes qui nous avaient été présentées et qui nous avaient amenés dans l'urgence à prendre une mesure conservatoire, il nous apparaît opportun de la lever afin de libérer le tènement d'une mesure qui n'a pas lieu d'être.

Ch. PRIOTTO dit qu'après nous avoir forcés à voter lors du dernier conseil communautaire, vous nous expliquez que l'on va devoir revenir la semaine prochaine, car elle a soulevé que ce n'était pas légal. Au dernier conseil on bafoue l'organisation élémentaire d'un conseil communautaire avec des arguments mensongers.

J-M. AUDERGON répond qu'il n'accepte pas que l'on amène en conseil des informations qui soient diffamantes et non respectueuses pour les gens qui sont autour de la table.

Ch. PRIOTTO dit qu'avec les arguments qui ont été dits et entendus par le conseil communautaire - qui n'étaient pas au conditionnel- que si l'ASPAS achetait, le territoire serait mis sous cloche, que l'on ne pourrait plus faire de randonnée sans être accompagné d'un naturaliste, qu'il n'y aurait plus de pâturage. Ces arguments ont les a entendus, la preuve, elle a voté avec l'ensemble du conseil communautaire car pour elle c'était des faits réels. On a pris cette délibération au pied levé sans réflexions possibles. Elle explique qu'elle a été piégée, on a orienté son vote. Il ne pouvait pas être différent vu les arguments donnés qui été imparables. Aujourd'hui, nous sommes 10 jours après et on nous explique que ce qui a été dit n'était pas exact, avéré. Elle veut juste pointer du doigt que ce dossier a été très mal géré. Quand on est maire ou Président d'une assemblée il y a des principes importants, c'est respecter les membres de l'assemblée, leur permettre de se faire des opinions éclairées sur les dossiers présentés et ne pas les obliger à se déjuger à 10 jours d'intervalle parce que le dossier n'avait pas été conduit convenablement. Elle veut quand même ajouter que le Président a affirmé que l'ASPAS était propriétaire de terrain à Crupies. Elle espère que plus jamais aucun dossier de la CCDB soit mené de la sorte. Les propos tenus au conseil de Bourdeaux on les a tous bien entendus, ils ont été répétés dans les médias ... tout le monde s'est positionné sur ces faits qui n'étaient pas avérés.

M-A. BARBE répond qu'il y avait urgence et on ne peut pas le reprocher. Si on avait laissé faire, l'acte aurait été signé le 22 mars et à ce moment-là il n'y aurait pas eu les changements qu'il y a eu. Donc ça n'a pas été pour rien, contrairement à ce qu'elle dit. Il ajoute que l'espace pastoralisme sera retiré dans la prochaine vente.

C. MOULIN dit que l'on a fait ce que l'on devait faire avec les éléments que l'on avait. La communication s'est peut-être mal faite au départ par la SAFER. C'est un dossier compliqué et ça l'ait encore. On a présenté le dossier tel qu'il nous l'avait été présenté.

Ch. PRIOTTO dit qu'elle n'est pas soulagée car elle ne soutient pas la philosophie de l'ASPAS. C'est l'ASPAS qui fait invalider les arrêtés de prélèvement de loups... Elle a peur que l'on tombe dans l'autre excès inverse. Elle met en garde même s'il y a des écrits de leur part.

J-M. AUDERGON dit qu'il ne faut pas être manichéen non plus. Les éléments fournis à cette assemblée étaient les éléments que nous possédions à ce moment-là. D'évidence le retrait de cette vente a permis de changer le regard et a permis un contact direct avec les acteurs ce qui n'avait pas été envisageable préalablement. On n'est pas naïf au point de dire que la situation a complètement changé aujourd'hui. Nous avons des craintes et elles portaient atteintes au territoire, on a des éléments écrits qui actent un engagement des acteurs à respecter ces éléments-là. Ces derniers justifiant l'intervention de la collectivité à un montant que tout le monde, ici, qualifiait à juste titre, de déraisonnable. Il est de notre responsabilité d'engager un dialogue un peu plus vertueux, harmonieux entre les gens qui sont sensibilisés à l'environnement et les gens qui sont attachés à un secteur agricole. Il y a des perspectives de collaboration avec des interlocuteurs qui sont aussi conscients qu'il y a de la part des acteurs en local beaucoup d'inquiétudes.

D. BRUN informe que si la vente a été retirée, c'est une nouvelle vente qui va se mettre en place et on n'a pas besoin de retirer notre délibération.

Ch. PRIOTTO souhaite ajouter un autre point. Ce n'est pas la SAFER qui fixe le prix mais France Domaine. Ce dernier doit obligatoirement être consulté.

J-M. AUDERGON répond que France Domaine avait été consulté par la SAFER.

Ch. PRIOTTO dit que l'on n'a jamais eu l'avis de France Domaine. Elle ajoute que la SAFER est un organisme qui se rémunère avec ces commissions sur les ventes qu'elle effectue. Elle aimerait voir l'estimation de France Domaine.

A TIXIER entend bien tous ces débats très légalistes, mais il ne faut pas oublier que c'est un territoire de Vesc, ça va être de nouveaux voisins, qui va falloir vivre avec. Ce sont des préoccupations des concitoyens, agriculteurs pas simplement de Vesc, mais de toute la CCDB. Il faut trouver une issue honorable pour tous. On a donné tous les éléments reçus par les personnes extérieures sur lesquelles on s'est appuyait dessus lors du conseil du 21 mars.

R. PALLUEL dit que sur les prix, Edmond TARDIEU nous avait rapporté que sur les tènements vendus sur Léoncel étaient dans ces proportions de prix.

J-M. AUDERGON lit un écrit de la SAFER « *il est ici important de préciser que le prix de vente a été validé par les services de France Domaine* ». La négociation sur le prix n'existait pas. Il remercie les propriétaires et les membres de l'ASPAS de l'espace de discussions constructif qu'ils ont pu avoir. Il ajoute qu'il y a un sacré enjeu à conduire : la cohabitation de ces regards sur un territoire comme le nôtre.

G. BOMPARD informe que sur Bézaudun sur Bine, le domaine de la Combe qui va être géré par l'ASPAS, il n'y a pas eu de préemption. Le discours de l'ASPAS à la réunion de lundi n'est pas du tout le même : tout est interdit, s'il n'y a pas de chamois c'est la faute des chasseurs, les agriculteurs qui sont à côté on ne leur demande pas leur avis, cueillette et promenade interdites.

J-M. AUDERGON rajoute qu'il faut donc rester vigilant.

.....

H. BOFFARD informe que la chartre de solidarité des anciens en partenariat avec Le Lien26 veut proposer des permanences pour les déclarations des impôts et demandent si des communes peuvent mettre à disposition des salles.

Le Conseil est clos à 21h00

| | | |
|---------------------|--------------------------|--|
| LA BEGUDE DE MAZENC | BARBE Marc-André | |
| | BERNARD Sophie | |
| | BOUVIER Éric | |
| | CUER Gérard | |
| | MOULIN Corinne | |
| BOURDEAUX | CHALAMET Patrick | |
| | MARTIN Michèle | |
| BOUVIERES | REYNAUD Philippe | |
| CRUPIES | VINCENT Lionel | |
| DIEULEFIT | PRIOTTO Christine | |
| | AUDERGON Jean-Marc | |
| | BERNON Jean-Pierre | |
| | BLANC Nicole | |
| | CADIER Olivier | |
| | HOFFMANN | |
| | LACHENS Anne | |
| | MORENAS Geneviève | |
| EYZAHUT | HOLZ Jacques | |
| MONTJOUX | BERRARD Philippe | |
| ORCINAS | ROUSSET Maurice | |
| LE POËT LAVAL | BRES Françoise | |
| | BOURSE Elisabeth | |
| PONT DE BARRET | PALLUEL Robert | |
| | ESPIE Patrick | |
| ROCHEBAUDIN | LEMEE Jean-Paul | |
| LA ROCHE ST SECRET | BRUN Daniel | |
| SALETTES | BOFFARD Henri | |
| SOUSPIERRE | DE LESTRADE Alain | |
| TEYSSIERES | RASPAIL Marc | |
| TRUINAS | TERROT Serge | |
| VESC | TIXIER André | |